

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2021

Membres :

- en exercice	45
- présents	25
- représentés	15
- excusés	5
- votants	40

Secrétaire de séance : Madame Audrey RONDINI-GILLI

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2021/06/30-47

OBJET : Budget annexe "eau-DSP" - Approbation du Compte administratif de l'exercice 2020

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à seize heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 22 juin 2021, se sont réunis Hôtel communautaire - Salle Martine-Canapa - 2 rue Blaise Pascal à COGOLIN (83310), sous la Présidence de M. Bernard JOBERT, Vice-président.

Membres présents :

Bernard JOBERT	Jacki KLINGER	Lucie LAFEUMA
Thomas DOMBRY	Patricia PENCHENAT	Patricia AMIEL
Stéphan GADY	Mireille ESCARRAT	Jean-Maurice ZORZI
Laurent GIUBERGIA	Patrick HERMIER	Véronique LENOIR
Roland BRUNO	Didier SILVE	Thierry GOBINO
Jean PLENAT	Anne KISS	Isabelle CARBON
Céline GARNIER	Frédéric CARANTA	Maxime ESPOSITO
Sylvie GAUTHIER	Catherine HURAUT	
Audrey RONDINI-GILLI	Catherine BRUNETTO	

Membres représentés :

Marc Etienne LANSADE donne procuration à Audrey RONDINI-GILLI
Alain BENEDETTO donne procuration à Anne KISS
Sylvie SIRI donne procuration à Bernard JOBERT
Christophe ROBIN donne procuration à Céline GARNIER
Gilbert UVERNET donne procuration à Patricia PENCHENAT
Christiane LARDAT donne procuration à Patricia PENCHENAT
Franck THIRIEZ donne procuration à Jacki KLINGER
Jennifer DUBAS-PICHON donne procuration à Stéphan GADY
Aline CHARLES donne procuration à Laurent GIUBERGIA
Cécile LEDOUX donne procuration à Thomas DOMBRY
Michel LE DARD donne procuration à Isabelle CARBON
Juliene GAUTIER donne procuration à Thierry GOBINO
Michèle DALLIES donne procuration à Véronique LENOIR
Valérie MORA donne procuration à Mireille ESCARRAT
Frédéric BLUA donne procuration à Catherine BRUNETTO

Membres excusés :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_47-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Vincent MORISSE
Philippe LEONELLI
Anne-Marie WANIART

Philippe BURNER
Michel PERRAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_47-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Délibération n° 2021/06/30-47

OBJET : Budget annexe "eau-DSP" - Approbation du Compte administratif de l'exercice 2020

Le rapporteur expose :

Le Compte administratif comprend les réalisations de l'exercice, les reports de l'exercice antérieur, les restes à réaliser en section d'investissement.

Le Compte administratif 2020 du budget annexe « eau-DSP » est concordant au compte de gestion de la trésorerie générale.

Le Conseil communautaire,

Vu les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 du CGCT ;

Vu l'article 107 de la loi NOTRe qui modifie les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes ;

Vu l'instruction comptable M49 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 44/2020-BCLI du 30 janvier 2020 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n°2017/11/08-12 du Conseil communautaire du 8 novembre 2017 portant création du budget annexe de la 'Régie du service de l'eau potable » et du budget annexe « eau-DSP » ;

Vu le budget primitif et les décisions modificatives du budget annexe eau-DSP de l'exercice 2020 ;

Vu le compte de gestion établi par le comptable public des recettes et dépenses du budget annexe eau-DSP pour l'exercice 2020 ;

Vu la note de présentation retraçant les informations financières essentielles de la Communauté de communes ;

CONSIDÉRANT que le Conseil communautaire est réuni sous la présidence de M. Bernard JOBERT, vice-président, délibérant sur le Compte administratif 2020 dressé par monsieur Vincent MORISSE, président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

CONSIDÉRANT que monsieur le président s'est retiré au moment du vote, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, en sa qualité de président lors de l'exercice considéré.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 31 mai 2021.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission « finances, budget, marchés publics » du 7 juin 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_47-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE DONNER ACTE au président de la présentation faite du Compte administratif pour l'exercice 2020, dont les résultats s'établissent comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 474 286,07	0,00	2 474 286,07
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	801 314,75	0,00	801 314,75
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	220 576,81	0,00	220 576,81
66	CHARGES FINANCIERES	12 788,28	0,00	12 788,28
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 066,93	0,00	11 066,93
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	2 062 919,00	2 062 919,00
<i>Dépenses d'exploitation total</i>		3 520 032,84	2 062 919,00	5 582 951,84

RECETTES D'EXPLOITATION		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	184 473,37	0,00	184 473,37
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	9 380 026,60	0,00	9 380 026,60
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 216,44	0,00	2 216,44
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	89 275,27	0,00	89 275,27
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 332,06	0,00	3 332,06
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	445 567,95	445 567,95
<i>Recettes d'exploitation total</i>		9 659 323,74	445 567,95	10 104 891,69
<i>Pour information R001 Excédent d'exploitation reporté de N-1</i>		83 800,00		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_47-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	463 826,67	0,00	463 826,67
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	188 677,87	0,00	188 677,87
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 363,98	0,00	7 363,98
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 323 280,97	0,00	1 323 280,97
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	205,94	0,00	205,94
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES)	10 874,76	0,00	10 874,76
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	445 567,95	445 567,95
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	94 126,14	94 126,14
<i>Dépenses d'investissement total</i>		1 994 230,19	539 694,09	2 533 924,28

RECETTES D'INVESTISSEMENT		OPERATIONS REELLES	OPERATIONS ORDRE	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	9 531 624,12	0,00	9 531 624,12
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 647 062,96	0,00	1 647 062,96
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	2 062 919,00	2 062 919,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	94 126,14	94 126,14
<i>Recettes d'investissement total</i>		11 178 687,08	2 157 045,14	13 335 732,22
Pour information				
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		22 437 087,47		

L'arrêté des comptes au terme de cet exercice, permet de dégager les résultats suivants :

Résultat reporté 2019 : exploitation = + 83 800,00
investissement = + 22 437 087,47

Résultat de l'exercice 2020 : exploitation = + 4 521 939,85
investissement = + 10 801 807,94

Résultat de clôture 2020 à reporter : exploitation = + 4 605 739,85
investissement = + 33 238 895,41

Article 3 :

DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_47-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Article 4 :

D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE « eau-DSP » 2020
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ**

RESULTAT DE L'EXERCICE			
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION D'EXPLOITATION	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	15 733 924,12	8 415 560,00	24 149 484,12
Titres de recettes émis	13 335 732,22	10 104 891,69	23 440 623,91
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	13 514 727,84	8 415 560,00	21 930 287,84
Mandats émis	2 533 924,28	5 582 951,84	8 116 876,12
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020			
Excédent	10 801 807,94	4 521 939,85	15 323 747,79
Déficit			
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2019)			
Excédent	22 437 087,47	83 800,00	22 520 887,47
Déficit			
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020			
Excédent	33 238 895,41	4 605 739,85	37 844 635,26
Déficit			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_47-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

RESTES A REALISER 2020	
RECETTES	110 000,00
DEPENSES	1 367 935,83
<i>BESOIN DE FINANCEMENT</i>	1 257 935,83
<i>EXCEDENT DE FINANCEMENT DES RAR</i>	

Résultat du vote : à la majorité avec 39 voix pour et 1 voix contre (Valérie MORA).

Signé : Vincent Morisse, président

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_47-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021